



BAREME DES HONORAIRES DE VENTE TTC

Honoraires de transaction à compter du 1^{er} janvier 2026

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

	Prix Public	Honoraires TTC
Jusqu'à	19 999€	2 500€
De	20 000€ à 34 500€	3 500€
De	34 501€ à 49 500€	4 800€
De	49 501€ à 64 500€	5 800€
De	64 501€ à 79 500€	6 900€
De	79 501€ à 109 500€	8 500€
De	109 501€ à 129 500€	9 500€
De	129 501€ à 149 600€	10 000€
De	149 601€ à 169 600€	12 000€
De	169 601€ à 199 600€	13 000€
De	199 601€ à 229 600€	15 000€
De	229 601€ à 249 600€	16 000€
De	249 601€ à 269 600€	18 000€
De	269 601€ à 299 600€	20 000€
De	299 601€ à 349 600€	22 000€
Au-delà de	349 601€	6% du prix public

*Honoraires à la charge du Vendeur
« sauf en cas de succession : honoraires à la charge de l'ACQUEREUR »*

Agence du Pont-Vieux – 98 Rue Saint Gilles – 64300 ORTHEZ – Tél : 05 59 67 14 95
SAS au capital de 8000 € - SIRET 391 586 690 00011 RCS PAU – Caisse de garantie : FNAIM n° 19004 G
Carte Professionnelle n° CPI 6402 2016 000 012 517 délivrée par la CCI PAU BEARN

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21.



Agence du Pont-Vieux

BAREME DES HONORAIRES DE LOCATION

TARIFS EN VIGUEUR AU 01/04/2025

Barème maximum de référence LOI ALUR pour les baux soumis aux dispositions de la loi du 6 juillet 89	Prix au m ² de la surface habitable
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire et rédaction du bail	8€ TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€ TTC
<i>Le plafond maximum de référence étant supérieur à nos honoraires, l'agence maintient les honoraires indiqués ci-dessous (sauf si selon la surface et la zone, le barème de référence se révèle plus avantageux pour nos clients, l'agence appliquera les honoraires préconisés par la loi)</i>	
Honoraires agence à la charge du locataire	Honoraires TTC (1)
Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail <i>Dont honoraires de réalisation de l'état des lieux de 3€/m² TTC</i>	8% du loyer annuel hors charge
Honoraires agence à la charge du bailleur	Honoraires TTC (1)
Honoraires de visite, de constitution de dossier et rédaction du bail <i>Dont honoraires de réalisation de l'état des lieux de 3€/m² TTC</i>	8% du loyer annuel hors charge
Frais d'entremise si bien non géré	50€ TTC

Prestations indépendantes courantes à la charge du mandant

Rédaction de bail habitation	7 % TTC du loyer annuel hors charge
Avenant au bail habitation	50€ TTC*
Bail commercial – dérogatoire – professionnel – droit commun	15% TTC à la charge du locataire du loyer annuel hors charge 10% TTC à la charge du bailleur du loyer annuel hors charge
Avenant au bail commercial (révision triennale)	150€ TTC*
Renouvellement de bail (en cas de demande)	100€ TTC*
Rédaction Etat des lieux locaux nus	3€/m ² + honoraires d'entremise
Augmentation de loyers	20€ TTC*
Visite conseil	50€ TTC*
Rédaction Bail de stationnement	150€ TTC à partager entre bailleur et locataire

BAREME DES HONORAIRES DE GESTION

Gestion simple pour une reddition mensuelle	8,4 à 10,80% TTC
Option assurance des loyers impayés et détériorations immobilières (à partir de)	2.65% TTC
Gestion stationnement / garage	12% TTC

* Taux de TVA en vigueur : 20%

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014)

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

Tous les honoraires de gérance sont déductibles des revenus fonciers

BARÈME GESTION LOCATIVE



CENTURY 21 AGENCE DU PONT-VIEUX

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8.4%	9.6%	10.8%	
En % HT de l'encaissement	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Rédition mensuelle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, entretien chaudière, ramonage...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Recouvrement des créances, remise du dossier au commissaire de justice pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais commissaire de justice et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	50 € TTC/dossier
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique de tous travaux : remise en état logement suite départ, ordre d'intervention, suivi des travaux, démarches administratives	○	○	●	150 € TTC/dossier + 4% TTC du montant des travaux TTC
Paiement des factures	○	○	●	9% TTC du montant de la facture TTC
Visite Conseil	○	●	●	50 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	50 € TTC par an et par lot (30€/lot à partir de 3 lots)
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte)	○	○	○	150 € TTC
Gestion d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	35 € TTC / trimestre
Montage d'un dossier de subventions (ANAH, Ma prime renov...), rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	○	50 € TTC/heure
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	50 € TTC
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m ²
Assurance Loyers Impayés	*	*	*	2.65% TTC

● Prestation comprise dans le montant des honoraires
 Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation complémentaire payable à l'acte
 * Prestation optionnelle